

DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement
de Draguignan

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Séance du :

21/07/2023

Date de la convocation :

13 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2023 _ 31	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un juillet à 15h,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : **Sécurité incendie du Centre village et du hameau de La Souche**
Demande d'aide au Département du Var

Dans le cadre de la défense incendie du centre du village, et du Hameau de La Souche il a été décidé :

- de mettre aux normes, le réservoir existant de 500 m³ situé à proximité du parking de l'Aire,

- d'installer une citerne de 180 m³ dans le jardin de la future Maire située à proximité de l'Ecole

Ces deux citernes permettent de couvrir l'ensemble du village,

- et d'installer un poteau incendie à proximité du hameau de La Souche

A cet effet, Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée deux devis :

mise aux normes cuves 500m ³	10 053,60 € H.T.	12 064,32 € T.T.C
installation cuve 180 m ³	66 650,00 € H.T.	79 980,00 € T.T.C
Poteau Hameau de la Souche	6 550,00 € H.T.	7 860,00 € T.T.C
Total	83 253,60 € H.T.	99 904,32 € T.T.C

Il propose de solliciter l'aide du Département du Var, à hauteur de 80%, soit 66 602,88 €, selon le plan de financement suivant :

Département du Var	80 %	66 602,88 € H.T.	66 602,88 € T.T.C
Autofinancement	20 %	16 650,72 € H.T.	33 301,44 € T.T.C
TOTAL	100 %	83 253,60 € H.T.	99 904,32 € T.T.C

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous.

- **SOLLICITE**, l'aide financière du Département du Var, avec un financement à hauteur de 80 %, soit une subvention de 66 602,88 € H.T.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 26 JUIL. 2023
et publication le: 26 JUIL. 2023

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

